



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 08 OCTOBRE 2007**

Nombre de conseillers :

En exercice : 18  
Présents : 10  
Votants : 12

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

**Présents :**

Nadine AYMARD, Danielle BORDES, Roger BOREL, Josette CHERBONNEL, Thierry HUGUET, André LAPASSET, Michel MEILLIEUX, Bernard POMMET, Catherine QUIJOUX.

**Pouvoirs :**

Amapola GARRIC donne pouvoir à Nadine AYMARD.  
Geneviève BÉGUÉ donne pouvoir à Michel MEILLIEUX.

**Absents :**

Marc BERTAINA, Delphine BANDARRA, Patrick JIMENA, Philippe JODRY, Pascale PRAT-EYQUEM, Marilyn de VAULX.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Ouverture de la séance à :** 21 heures 30.

**Secrétaire de séance :** Roger BOREL.



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier compte rendu de séance. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté.

Ensuite Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte, de rajouter à l'ordre du jour en questions diverses l'approbation des avenants au marché de travaux de la salle polyvalente et une demande de subvention.

## **I – EFFACEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE RD37 PAR LE SDEHG.**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 27 mars 2006, le Conseil Municipal a accepté la proposition du SDEHG concernant l'enfouissement de réseau de télécommunication situé sur la RD37. Les coûts ayant été réajustés après étude, il y a lieu de redélibérer.

La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication a été estimée à 14 591 €. Celle-ci est réévaluée à 34 437 €. Le détail est précisé dans la convention, à conclure entre le SDEHG, France Télécom et la commune.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SDEHG et France Télécom pour l'opération de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 34 437,00 € pour la partie télécommunication et à demander au Conseil Général une subvention pour la part des travaux restant à la charge de la commune par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

## **II – REPRISE DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES DU LOTISSEMENT DU CLOCHETON.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière ;

Considérant que l'association syndicale du lotissement a exprimé le souhait que la commune prenne en charge les voies du lotissement (demande du 5 septembre 1996) ;

Considérant que les voies cadastrées A 818, A 858 et A 863 du lotissement Le Clocheton sont en bon état d'entretien ;

Considérant les avis favorables des rapports d'analyse de l'éclairage public par le SDEHG du 27 octobre 2006, de la voirie par la DDE du 22 septembre 2006, du service assainissement (réseaux pluviaux et vannes) du 25 août 2006 ;

Considérant que le Tribunal de Commerce de Toulouse a autorisé le liquidateur à rétrocéder à la mairie de BRAX, pour l'euro symbolique, les parcelles désignées ci-dessus (ordonnance du 4 septembre 2007) ;

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé de classer dans le domaine public communal les voies cadastrées A 818, A 858 et A 863 du lotissement Le Clocheton.

En conséquence, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- d'autoriser le classement dans le domaine public de la commune des voies cadastrées A 818, A 858 et A 863 du lotissement Le Clocheton ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le classement et procéder au transfert de propriété.

### **III – RAPPORT D’ACTIVITE DU SIVOM DU COURBET.**

Après avoir déposé le rapport sur le bureau, Monsieur le Maire et Président du SIVOM du Courbet indique que le point marquant de l’année 2006 a été la réalisation de la deuxième phase de restauration des berges du Courbet sur les communes de Léguevin, Brax et Pibrac par l’entreprise SERPE.

Monsieur le Maire précise que le rapport est consultable sur le point documentation des élus.

### **IV – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D’ELIMINATION DES DECHETS.**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Michel MEILLIEUX, qui présente le rapport et explique les faits marquants de 2006 :

En matière de service proposé à la population, l’année 2006 a vu la mise en place de la collecte sélective mécanisée en porte à porte et le remplacement des caissettes par les bacs bleus. Comme précisé dans le rapport sur la qualité du service public, cette modification n’a pas entraîné de dégradation de la qualité du tri mais a permis d’augmenter le taux de tri.

En 2006 ont été lancé trois projets qui devraient voir le jour en 2007 :

- Lancement de la restructuration du centre d’exploitation avec en priorité la réalisation d’une nouvelle aire de lavage ;
- Lancement du projet de collecte des DASRI (Déchets d’Activités de Soins à Risques Infectieux) avec une ouverture du service au 1<sup>er</sup> septembre 2007 ;
- Lancement du projet relatif aux colonnes enterrées avec la première pose des colonnes en juin 2007.

Monsieur le Maire précise que le rapport est consultable sur le point documentation des élus.

### **V – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

En application de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et de l’Article « L.5211.39 » du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Grand Toulouse, a adressé un rapport sur le prix et la qualité du service d’assainissement pour l’année 2006.

Ce rapport doit faire l’objet d’une communication en séance. Il convient que le Conseil Municipal prenne acte de ce rapport.

Monsieur le Maire précise que le rapport est consultable sur le point documentation des élus.

## **VI – RAPPORT SUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FORET DE BOUCONNE.**

En application de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et de l'Article « L.5211.39 » du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne, a adressé un rapport d'activités pour l'année 2006.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance. Il convient que le Conseil Municipal prenne acte de ce rapport.

Monsieur le Maire précise que le rapport est consultable sur le point documentation des élus.

## **VII – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES.**

### **1 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de la Présidente de l'Association des parents d'élèves un courrier en date du 20 septembre 2007, l'informant de ses difficultés avec un déficit de 333 € sur l'organisation du repas de fin d'année. Ce repas qui a regroupé 276 convives, et qui était gratuit pour les enfants a été un moment très convivial pour terminer l'année scolaire.

Cette demande est liée à l'impossibilité d'organiser cette année un loto, faute de salle polyvalente, ce qui constituait leur principale recette. L'association demande une aide afin de rééquilibrer ses comptes.

Pour obtenir la subvention, l'association devra nous fournir d'une part le bilan du repas de fin d'année et d'autre part le rapport moral et financier de l'association pour la période 2006/2007.

Où cet exposé, le Conseil Municipal délibère et approuve le versement d'une prime exceptionnelle de 333 € à l'association des parents d'élèves par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

### **2 – MODIFICATION BUDGETAIRE N° 3.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour verser cette subvention il faut provisionner le compte 6574.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D6228 : Divers	333,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>333,00 €</b>	
D 6574 : Subven. Fonc. associations		333,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>333,00 €</b>

Le Conseil Municipal accepte par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

## **VIII – SIGNATURE DU MARCHE RD37 TROTTOIRS ET PISTE CYCLABLE.**

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence du 14 août 2007 pour le marché de travaux « Urbanisation de la RD37 : aménagement du carrefour RD37/Chemin des Taillades/Chemin du Moulin et aménagement de trottoirs et piste cyclable », 4 entreprises nous ont adressé une offre. La commission s'est réunie le 17 septembre pour l'ouverture des plis et le 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour analyser ces offres en fonction des critères retenus dans le cahier des charges : 70 % le prix des prestations et 30 % la valeur technique des prestations, appréciée au vu du contenu des éléments du mémoire justificatif.

La Commission d'Appel d'Offres, après délibération, a proposé au Maire qui l'a accepté, de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères de choix spécifiés dans l'Appel d'Offres, l'entreprise retenue est donc l'entreprise EUROVIA pour un montant de travaux de 228 963.45 € H.T.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux « Urbanisation de la RD37 » ainsi que tous les actes et pièces afférents à ce dossier par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

## **IX – CONVENTION D'AIDE AU RECRUTEMENT D'UN(E) DGS.**

Suite à la demande de mutation de la Directrice Générale des Services, Monsieur le Maire rappelle l'existence, au Centre de Gestion de la Haute-Garonne, d'un service d'aide au recrutement créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans toutes les démarches relatives au recrutement du personnel des catégories A, B et C.

L'intervention du service est soumise à la signature d'une convention dont le texte, joint en annexe, précise les missions qui peuvent être confiées au Centre de Gestion et le coût de ce service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention, les termes de la convention relative à l'intervention du service d'aide au recrutement du Centre de Gestion ; autorise le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service pour le recrutement du Directeur Général des Services; décide d'inscrire au budget les crédits correspondants, article 611 soit 440 €.

## **X – OUVERTURE D'UN POSTE AU GRADE DE REDACTEUR.**

Afin d'assurer le remplacement de la Directrice Générale des Services, recrutée au grade d'Attaché Territorial, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste de Rédacteur.

En effet, afin d'élargir le champ de recherche des candidats et dans l'attente de connaître le grade détenu par le candidat qui sera choisi, il est proposé de créer :

- Un poste de Rédacteur Territorial.
- Un poste de Rédacteur Territorial Chef.
- Un poste de Rédacteur Territorial Principal.

Lors d'un prochain Conseil Municipal et dès que l'un des postes sera pourvu, les grades ne faisant pas l'objet du recrutement seront fermés.

Après cet exposé, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

## **XI – QUESTIONS DIVERSES.**

### **1 - RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : AVENANTS AUX MARCHES ET MISE A JOUR DE LA DEMANDE DE SUBVENTION.**

#### **1.1. APPEL D'OFFRES OUVERT : AVENANTS**

Dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes suite à un incendie, Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux comportant 12 lots a été passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert. A l'issue de la Commission d'Appel d'Offres du 17 avril 2007, les lots : 3 ,5 ,6 ,7 ,8 ,9 et 10 ont été attribués, les lots 1, 2, 2bis, 4, 11 et 12 ont été relancés selon une procédure adaptée.

Le montant initial du marché constitué par les lots 3 ,5 ,6 ,7 ,8 ,9 et 10 est de 156 259,55 € H.T.

Après l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et celui du bureau du contrôle technique, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires. Des avenants à certains lots doivent donc être passés :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant initial H.T.</b>	<b>Montant avenant H.T.</b>	<b>Objet</b>	<b>Raisons</b>
3	Plaquettes Façades <b>Avenant n°1</b>	15 831.60 €	1 659.90 €	Augmentation de la surface recouverte	Avis de l'Architecte des Bâtiments de France
5	Chauffage- Plomberie- Sanitaires-VMC <b>Avenant n°2</b>	23 091.10 €	753.00 €	Pose de cuvettes sans abattant dont une surélevée pour personne handicapée	Oubli dans le DCE
6	Peinture Tapisserie Doublage <b>Avenant n°3</b>	27 153.00 €	7 197.00 €	Protection coupe feu des contreventements métalliques Adaptation à l'état du support (pignons)	Avis du bureau de Contrôle Technique  Oubli dans le DCE
7	Portes acoustiques <b>Avenant n°4</b>	16 474.00 €	4 252.00 €	Fourniture et pose de bloc portes prépeints intérieurs coupe feu, huisserie bois rouge bâti	Avis du bureau de Contrôle Technique

Le montant total des avenants s'élève à 13 861,90 € H.T., soit 8,9 % du montant initial du marché.

Conformément aux dispositions de l'article 49-01 de la Loi du 29 janvier 1993, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité. Cette dernière a émis un avis favorable lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Après cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de travaux par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

### **1.2. MARCHÉ DES LOTS INFRUCTUEUX : AVENANTS**

Le montant initial du marché constitué par les lots 1, 2, 2bis, 4, 11 et 12 est de 157 794,17 € H.T.

Après l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et celui du bureau du contrôle technique, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires. Des avenants à certains lots doivent donc être passés :

Lot	Désignation	Montant initial H.T.	Montant avenant H.T.	Objet	Raisons
1	Gros Oeuvre <b>Avenant n°1</b>	17 050.00 €	1 390.00 €	Travaux de bouchement de feuillure en façade	Avis Architecte des Bâtiments de France
2bis	Couverture-Zinguerie <b>Avenant n°2</b>	67 362.00 €	8 398.06 €	Ajout d'un châssis de désenfumage complémentaire Création d'un auvent en polycarbonate sur l'entrée	Avis du bureau de contrôle technique  Avis Architecte des Bâtiments de France

Le montant total des avenants s'élève à 9 788,06 € H.T., soit 6,2 % du montant initial du marché.

Conformément aux dispositions de l'article 49-01 de la Loi du 29 janvier 1993, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité. Cette dernière a émis un avis favorable lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Par ailleurs, par courrier du 2 octobre 2007, la SAS ISD, titulaire du lot n°11 (Matériels de jeux), informait la mairie de BRAX de son changement de dénomination sociale : SAS ISD est devenue SAS SCORE PLUS. Considérant que SAS SCORE PLUS s'engage à reprendre les droits et obligations du lot 11 du marché de travaux « Rénovation de la salle des fêtes », Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°3, avenant de transfert de tous les droits et obligations de SAS ISD à SAS SCORE PLUS.

Après cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 et 2 au marché de travaux ainsi que l'avenant n°3 de transfert par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

### **1.3. MISE A JOUR DU MARCHÉ DE TRAVAUX ET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Comme nous l'avons vu précédemment, les avis du bureau de Contrôle Technique, de l'Architecte des Bâtiments de France, ainsi que quelques oublis ont conduit à faire évoluer le marché de travaux suivant le tableau ci-dessous :

		<b>Marché H.T.</b>	<b>Avenant</b>	<b>Remboursemen t assurance</b>	<b>Charge commune H.T.</b>
<b>Lot 1</b>	<b>Gros Œuvre</b>	17 050.00 €	1 390.00 €	10 142.39 €	8 297.61 €
<b>Lot 2 et 2bis</b>	<b>Charpentes/Couverture-Zinguerie</b>	110 602.00 €	8 398.06 €		56 915.73 €
	<i>Reconstruction</i>			62 084.33 €	
	<i>Pluvial</i>			0.00 €	
<b>Lot 3</b>	<b>Plaquettes façades</b>	15 831.60 €	1 659.90 €		
<b>Lot 6</b>	<b>Peinture Tapisserie Doublage</b>	27 153.00 €	7 197.00 €		34 796.25 €
	<i>Peinture grande salle</i>			17 045.25 €	
	<i>Peinture vestiaires, salles annexes</i>			0.00 €	
	<i>Doublage local stockage</i>			0.00 €	
<b>Lot 4</b>	<b>Electricité courant faible et fort</b>	18 843.23 €			11 238.12 €
	<i>Electricité grande salle</i>			7 605.11 €	
	<i>Mise en place d'un sonomètre</i>			0.00 €	
	<i>Conformité armoire</i>			0.00 €	
<b>Lot 5</b>	<b>Chauffage Plomberie Sanitaires VMC</b>	23 091.10 €	753.00 €		23 844.10 €
	<i>Chauffage grande salle</i>			0.00 €	
	<i>VMC</i>			0.00 €	
	<i>Chauffage des petites salles</i>			0.00 €	
	<i>Réfection sanitaire</i>			0.00 €	
<b>Lot 7</b>	<b>Portes acoustiques</b>	16 474.00 €	4 252.00 €		19 514.30 €
	<i>Changement de portes</i>			1 211.70 €	
<b>Lot 8</b>	<b>Revêtement de sol résine</b>	57 823.57 €			25 776.74 €
	<i>Revêtement de sol grande salle</i>			32 046.83 €	
<b>Lot 9</b>	<b>Revêtement de sols souples</b>	2 743.00 €			2 743.00 €
	<i>Sol souple petite salle et stockage</i>			0.00 €	
<b>Lot 10</b>	<b>Plâtrerie Faux plafonds</b>	13 143.28 €			13 143.28 €
	<i>Faux plafond vestiaire et salles annexes</i>			0.00 €	
<b>Lot 11</b>	<b>Matériels de jeux</b>	3 723.98 €			3 723.98 €
<b>Lot 12</b>	<b>Rideaux séparatifs</b>	7 574.96 €			3 776.93 €
	<i>Panneau de basket et rideau de séparation</i>			3 798.03 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>314 053.72</b>	<b>23 649.96 €</b>	<b>133 933.64 €</b>	<b>203 770.04 €</b>

Suite à l'évolution du montant du marché de travaux, il est nécessaire d'actualiser la demande de subvention auprès du Conseil Général : Monsieur le Maire prévoit ainsi d'obtenir l'aide du Conseil Général pour la part de 203 770.04 € H.T. revenant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la part restant à la charge de la commune après déduction du remboursement de l'assurance et de la subvention sera financée par l'utilisation de fonds propres complétés par la mobilisation d'un emprunt. Cette opération sera inscrite au budget 2007 à l'opération 0201.

Après cet exposé, le Conseil Municipal délibère, accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.



#### **1.4. MONTANT DE L'OPERATION**

Suite à l'actualisation des prix, le montant total de l'opération complète se monte donc à :

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant HT</b>
Marché de maîtrise d'œuvre	31 486,00 €
Marché de travaux	337 703,68 €
Contrôle technique	6 030,00 €
Coordonnateur SPS	1 978,00 €
Assurance dommages ouvrages	6 173,33 €
Frais annexes (dossiers, publicité...)	1 225,88 €
Imprévus	5 000,00 €
Total	389 596,89 €

#### **2 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE VOLETS ROULANTS DANS LE LOCAL DENOMME CLUB HOUSE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de rénover les volets roulants dans le local du Club House.

Il soumet à l'assemblée les diverses propositions chiffrées pour ces travaux et indique que la proposition de CZERNIK au prix de 4 224 € H.T., apparaît être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense sera inscrite au Budget primitif à l'opération 43.

Après cet exposé le Conseil Municipal délibère, accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

compte rendu DU CONSEIL MUNICIPAL .....	1
DU 08 OCTOBRE 2007 .....	1
I – EFFACEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE RD37 PAR LE SDEHG.....	2
II – REPRISE DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES DU LOTISSEMENT DU CLOCHETON.....	2
III – RAPPORT D’ACTIVITE DU SIVOM DU COURBET.....	3
IV – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D’ELIMINATION DES DECHETS.....	3
V – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....	3
VI – RAPPORT SUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FORET DE BOUCONNE.....	4
VII – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L’ASSOCIATION DES PARENTS D’ELEVES.....	4
1 – subvention exceptionnelle.....	4
2 – modification budgetaire n° 3.....	4
VIII – SIGNATURE DU MARCHE RD37 TROTTOIRS ET PISTE CYCLABLE.....	5
IX – CONVENTION D’AIDE AU RECRUTEMENT D’UN(E) DGS.....	5
X – OUVERTURE D’UN POSTE AU GRADE DE REDACTEUR.....	5
XI – QUESTIONS DIVERSES.....	6
1 - rénovation de la salle polyvalente : avenants aux marches et mise a jour de la demande de subvention.....	6
1.1. appel d’offres ouvert : avenants.....	6
1.2. marché des lots infructueux : avenants.....	7
1.3. Mise à jour du marché de travaux et de la demande de subvention au Conseil Général.....	7
1.4. Montant de l’opération.....	9
2 – demande de subvention pour le remplacement de volets roulants dans le local dénommé club house.....	9